

## Conseil municipal du 10 avril 2025

### *Communiqué*

Jeudi 10 avril, à 20h, les membres du Conseil municipal de Morillon se sont réunis pour la quatrième séance de l'année. À l'occasion de cette séance, les élus ont notamment déterminé les **modalités de concertation du public** dans le cadre de la **première procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU)**. Ainsi, un rapport de présentation de la modification sera mis à disposition en mairie. Le public pourra inscrire directement ses observations dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier ou courriel. Pour rappel cette modification simplifiée du PLU permettra de corriger les erreurs matérielles de la précédente révision, mais aussi de créer un sous-zonage en zone urbaine dédié à l'accueil d'activités hôtelières afin d'éviter la création de « lits froids » et d'instaurer des servitudes de résidences principales comme le permet désormais la Loi du 5 décembre 2024.

Ensuite, les élus ont décidé **de faire usage de l'option d'achat** prévue dans le contrat de location de **deux locaux situés dans le centre de la station de Morillon 1100 – Les Esserts**, conclu en novembre dernier afin d'y accueillir une supérette éphémère pour la saison d'hiver. Ainsi, conscients de la nécessité de maîtriser le devenir des locaux commerciaux pour consolider le tissu commercial, la diversification de l'offre et donc l'attractivité de la station, les élus ont approuvé l'acquisition de ces deux locaux de 120 m<sup>2</sup> chacun. Cette acquisition sera réalisée par portage de l'Etablissement public foncier de la Haute-Savoie pour un montant de 350 000 €.

Dans la droite ligne de cette décision, les élus ont ensuite sélectionné les cinq entreprises chargées de réaliser les **travaux de réhabilitation des espaces publics internes à la station de Morillon 1100 – Les Esserts**. Pour un coût total de 1 226 004 € HT, ce programme permettra d'adapter la station aux effets du changement climatique et d'en faire un site touristique durable, accueillant en hiver comme en été, dans la droite ligne de la stratégie de diversification touristique engagée depuis plusieurs années par l'équipe municipale.

Alors que la saison hivernale vient de s'achever, le Conseil municipal de Morillon a été invité à se prononcer sur **les tarifs des remontées mécaniques pour les prochaines saisons estivale et hivernale**.

Ainsi, pour l'été 2025, le télésiège du Sairon sera ouvert du 5 juillet au 31 août, tous les jours, de 9h30 à 17h15, **les tarifs estivaux approuvés étant identiques aux tarifs de l'année précédente, avec l'ajout d'une carte de 5 allers/retours**. La télécabine de Morillon sera, quant à elle, et comme l'année dernière, accessible tout l'été dans le cadre de l'offre de transport en commun développé sur la vallée du Giffre, en vertu de la convention signée en 2024 entre la commune, la CCMG et la société GMDS. Elle sera également accessible avec les forfaits vendus pour l'accès aux remontées mécaniques.

Pour ce qui est de **la saison d'hiver 2025-2026**, les élus ont approuvé la grille tarifaire proposée par la société GMDS dans le cadre de la convention de délégation pour les remontées mécaniques, soit **une augmentation de 3,5 % des tarifs avec reconduction des offres préférentielles proposées à la dernière saison**.

Fait à Morillon le 11 avril 2025.